

Date 20/12/2025

Délibération n°2025-09-01

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 059-215906041-20251220-2025_09_01_1-DE



Département du Nord
Commune de TROISVILLES 59980

Folio n°324

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

=====

En exercice : 12	Présents : 9	Procurations : 0	Votants : 9
------------------	--------------	------------------	-------------

Acte rendu exécutoire : transmis en sous-Préfecture de CAMBRAI le 23/12/2025 et publié le 23/12/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt décembre à huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du seize décembre deux mil vingt-cinq, s'est réuni en séance publique, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérémy RICHARD, Maire.

Etaient présents : M. Jérémy RICHARD, Mme Guislaine BLARY, M. Didier GOBERT, Mme Françoise SANTERRE, M. Jean-Michel QUENNESON, M. Rodrigue SANTERRE, Mme Marie-Paule DAVAIN, M. Albert GODARD, M. Alain RICHARD.

Etaient absents : Mme Emilie MAROUZÉ, Mme Sarah FLAVIGNY, M. Jean-Pierre HIRON.

Mme Guislaine BLARY est élue secrétaire de séance.

Objet : Déclaration d'intention d'aliéner

Le conseil municipal n'ayant pas délégué au maire l'exercice des droits de préemption, Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a été destinataire de demandes de déclaration d'intention d'aliéner.

Elles concernent les immeubles sis :

2 Rue du Villers
10 Rue de la Sotière

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

de ne pas exercer son droit de préemption urbain communal sur les immeubles sis :

2 Rue du Villers
10 Rue de la Sotière

de mandater monsieur le Maire pour passer et signer tous les actes relatifs à cette décision.

NDLR : les déclarations d'intentions d'aliéner, en ce qu'elles contiennent des informations relatives au patrimoine des particuliers, ne sont pas communicables à des tiers (CADA, 28 mars 2002, n° [20021264](#)).

La secrétaire de
séance,

Guislaine
BLARY.

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jérémy RICHARD.

